

Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 15 février 2023 à 19 h, sur la plateforme TEAMS.

Présents :	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire
	Debbie Cornforth	Commissaire-parent
	David Eden	Commissaire
	Christian Falle	Commissaire-parent
	Debbie Ford-Caron	Commissaire
	André Gosselin	Commissaire
	Jessie Greene	Commissaire-parent
	Chantal Guay	Commissaire
	Jason Kilganan	Commissaire-parent
	Cameron Lavallee	Commissaire
	Ian O’Gallagher	Commissaire
	France Pedneault	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Jean Robert	Vice-président
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire
Absents :	Jo Rosenhek	Commissaire
Également		
Présents :	Jacob D.-Marcoux	Secrétaire de séance
	Stephane Lagacé	Directeur des services éducatifs
	Vincent Laliberté	Secrétaire général
	Yves Lambert	Président, CQTA
	Anissa Landry	Directrice des services financiers
	Nancy L’Heureux	Directrice générale adjointe, Directrice du Service des ressources humaines

23-02.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19h02.

23-02.02 Déclaration de reconnaissance des terres autochtones

Nous aimerions commencer par reconnaître, honorer et respecter nos communautés des Premières Nations, les propriétaires traditionnels et les gardiens de la terre sur laquelle nous sommes réunis aujourd’hui.

23-02.03 Adoption de l’ordre du jour

Il est PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par F. Pedneault et RÉSOLU à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour, tel qu’il a été distribué.

23-02.04 Présentation du rapport annuel

Il n'y a eu aucune présentation du rapport annuel puisque le public ne l'a pas demandé.

23-02.05 Période de questions réservée au public

Y. Lambert a posé une question sur la politique des frais de voyage.

23-02.06 Période de questions réservée aux élèves

Aucun élève n'était présent.

23-02.07 Correspondance des élèves

Le Conseil n'a reçu aucune correspondance de la part d'élèves.

23-02.08 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2023

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par J.-A. Toulouse et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le mercredi 18 janvier 2023, tel que distribué.

23-02.09 Affaires découlant des séances précédentes

Il n'y a aucune affaire découlant des séances précédentes.

23-02.10 Rapport du président

Le président a fait parvenir aux commissaires, avant la tenue de la séance, un rapport portant sur les points suivants :

- WE R CQ – 28 janvier
- Réunion du comité exécutif de la CSCQ – 1 février
- Comité des finances de l'ACSAQ – 2 février
- Réunion du conseil d'administration de l'ACSAQ – 10 février
- Réunion de l'ordre du jour – 7 février

23-02.11 Rapport du directeur général

Le directeur général s'est adressé en bonne et due forme aux membres du Conseil et leur a parlé des points suivants :

- a) Bilan actualisé des Services éducatifs
- b) Mise à jour sur la Protection de l'information personnelle
- c) Bilan actualisé des ressources matérielles
- d) Le point sur les négociations

23-02.11

Rapport du directeur général (suite)

- e) Comités des relations de travail
 - i) Employés-cadres – directeurs, coordinateurs et gestionnaires
 - ii) Directions d'école ou de centre
 - iii) Enseignants
 - iv) Professionnels
 - v) Personnel de soutien

23-02.12

Affaires nouvelles

- a) Processus de gestion budgétaire 2023-2024 pour le secteur de la jeunesse (adoption)

ATTENDU QUE l'article 96.25 de la Loi sur l'instruction publique stipule que les directeurs d'école participent à la définition des politiques de la commission scolaire;

ATTENDU QUE les articles 78 et 193 de la Loi sur l'instruction publique prévoient la consultation des conseils d'établissement des écoles et du comité de parents sur diverses questions relatives à l'organisation des services offerts par la commission scolaire;

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique stipule que « la commission scolaire établit les objectifs et les principes régissant l'affectation des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus »;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec détermine ces objectifs et principes annuellement dans le cadre du processus de gestion budgétaire ;

ATTENDU QUE le projet de Processus de gestion budgétaire - Secteur jeunesse pour l'année scolaire 2023-2024 a été déposé pour consultation au Conseil des commissaires le 14 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE la consultation appropriée a eu lieu ;

IL EST PROPOSÉ par A. Gosselin, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité QUE le Conseil des commissaires accepte le processus de gestion budgétaire - secteur jeunesse pour l'année scolaire 2023-2024 tel que présenté à l'annexe 1.

b) Processus de gestion budgétaire 2023-2024 pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle (adoption)

ATTENDU QUE l'article 110.13 de la Loi sur l'instruction publique stipule que les directeurs de centre participent à la définition des politiques de la commission scolaire ;

ATTENDU QUE l'article 110.13 de la Loi sur l'instruction publique prévoit la consultation des conseils d'établissement des centres sur diverses questions relatives à l'organisation des services offerts par la commission scolaire ;

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique stipule que " la commission scolaire établit les objectifs et les principes régissant l'attribution des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus " ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec détermine ces principes et objectifs annuellement dans le cadre du processus de gestion budgétaire ;

ATTENDU QUE le projet de Processus de gestion budgétaire pour l'année scolaire 2023-2024 a été déposé pour consultation au Conseil des commissaires le 14 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE la consultation appropriée a eu lieu ;

IL EST PROPOSÉ par I. O'Gallagher, APPUYÉ par J. Kilganan et RÉSOLU à l'unanimité QUE le Conseil des commissaires accepte le processus de gestion budgétaire - Secteur de la formation professionnelle et des adultes pour l'année scolaire 2023-2024 tel qu'il figure à l'annexe 2.

c) Projet d'arboretum à Arvida

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par J. Greene, et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE Vincent Laliberté, secrétaire général pour la Commission scolaire Central Québec, soit mandaté pour signer le « bail de location » avec la Ville de Saguenay pour la location d'un emplacement sur le lot 2 290 170, pour les seules fins de l'installation d'un panneau d'interprétation, et ce, dans le cadre du projet de signalétique patrimoniale d'Arvida et de son développement comme musée à ciel ouvert.

d) Projets spéciaux

ATTENDU QUE le comité exécutif s'est réuni le 1er février 2023 ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a présenté au Comité exécutif des projets spéciaux qui aideront la Commission scolaire Central Québec à atteindre ses objectifs organisationnels ;

ATTENDU QU'un budget de 110 000 \$ est demandé pour la réalisation de ces projets spéciaux ;

ATTENDU QUE la commission scolaire a prévu un surplus substantiel pour l'année scolaire en cours qui permettrait de couvrir ces dépenses supplémentaires.

ATTENDU QUE le comité exécutif recommande à l'unanimité au conseil des commissaires d'approuver ces projets spéciaux et de créer un budget pour ces projets.

IL EST PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par I. O'Gallagher et RÉSOLU à l'unanimité que les membres du Conseil des commissaires approuvent les projets spéciaux et la création d'un budget pour les projets spéciaux.

e) Embauche d'un entrepreneur général : Travaux d'entretien – École MacLean Memorial

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec avait réservé une partie du budget de maintien des bâtiments pour des travaux d'entretien à l'école MacLean Memorial ;

ATTENDU QUE des plans et devis ont été préparés et qu'un appel d'offres public pour des entrepreneurs généraux a été publié sur SEAO le 23 novembre 2022 et que les enveloppes ont été ouvertes le 22 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE l'architecte a recommandé que la soumission la plus basse soit acceptée car elle répondait aux exigences et aux spécifications du projet ;

Il est PROPOSÉ par J.-A. Toulouse, APPUYÉ par D. Ford-Caron, et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec accepte la soumission la plus basse qui répondait aux exigences du cahier des charges pour les travaux d'entretien à l'école MacLean Memorial (159, 5e Avenue, Chibougamau, QC G8P 2E6) telle que soumise par Construction Unibec Inc. (1041, rue des Peupliers, Dolbeau-Mistassini, QC G8L 2P9), au montant de 2 333 800,00 \$ (taxes en sus) ; et

23-02.12

Affaires Nouvelles (suite)

- e) Embauche d'un entrepreneur général : Travaux d'entretien – École MacLean Memorial (suite)

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat au nom de la Commission scolaire.

- f) Consentement requis relativement au changement de contrôle d'Autobus Laval Ltée

ATTENDU QU'Autobus Transco (1988) inc. souhaite acquérir la totalité des actions émises et en circulation du capital-actions d'Autobus Laval Ltée (la « Transaction »);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec (la « Commission ») a conclu un contrat de transport avec Autobus Laval Ltée en date du 16 septembre 2022 (le « Contrat »);

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 20.1 du Contrat, Autobus Laval Ltée doit obtenir, préalablement à la Transaction, le consentement de la Commission;

ATTENDU QUE la Commission a pris connaissance de la lettre de consentement datée du 10 février 2023 transmise par Mme Louise Giroux (la « Lettre »);

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par J. Kilganan et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le directeur général de la Commission soit autorisé à signer l'accusé de réception joint à la Lettre attestant de la reconnaissance et du consentement de la Commission aux dispositions de la Lettre (l' « Accusé de réception »);

QUE le directeur général de la Commission soit autorisé à transmettre au signataire de la Lettre l'Accusé de réception dûment signé;

QUE l'Accusé de réception signé par le représentant autorisé de la Commission soit officiellement reconnu par la Commission à titre de consentement à la Transaction.

23-02.13

Rapports des comités

- a) Comité exécutif

Une rencontre a eu lieu le 1^{er} février 2023.

23-02.13

Rapports des comités (suite)

b) Comité de parents

Une rencontre a eu lieu le 8 février 2023.

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Une rencontre a eu lieu le 30 janvier 2023.

d) Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a eu lieu.

e) Comité de vérification

Aucune rencontre n'a eu lieu.

f) Comité d'évaluation du directeur général

Aucune rencontre n'a eu lieu.

g) Comité d'éthique et de gouvernance

Aucune rencontre n'a eu lieu.

h) Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu.

i) Comité d'allocation des ressources

Aucune rencontre n'a eu lieu.

23-02.14

Association des commissions scolaires anglophones du Québec

a) Rapport du conseil d'administration

Une réunion a eu lieu le 10 février 2023. D. Ford-Caron a fait un rapport sur les sujets suivants : transport par autobus, pénurie d'enseignants, ombudsman des étudiants et projet de loi 40.

b) Rapports des comités

Aucun rapport n'a été fait.

23-02.15 Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le mercredi 22 mars 2023.

23-02.16 Période de questions

a) Public

Il n'y a eu aucune question du public.

b) Commissaires

La commissaire D. Ford-Caron a posé une question concernant l'éligibilité des autochtones à M. Lagacé.

23-02.17 Session à huis clos

Il n'y a eu aucune session à huis clos.

23-02.18 Levée de la séance

Il a été PROPOSÉ par D. Ford-Caron de lever la séance à 20h35.

Vincent Laliberté
Secrétaire général

Stephen Burke
Président

Approuvé le 22 mars 2023.